

La procédure de délivrance du certificat de situation administrative est désormais accessible par le biais d'un télé-service, dénommé télec@rte_grise disponible sur le site Internet du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

Accéder au service

télec@rte_grise pour les **particuliers** :

télec@rte_grise pour les **professionnels** :

Accueil du
ministère de l'intérieur,
de la sécurité intérieure
et des libertés locales